

## Comment participer à un projet citoyen de production d'énergie renouvelable ? 3 solutions :

**1. Energie Partagée** a créé, au niveau national, un fonds dédié à l'investissement des citoyens dans les énergies renouvelables. Vous pouvez souscrire des parts, avec ou sans précision quant au projet que vous voulez soutenir (parmi la liste des projets sur les documents). Voici l'adresse du site : [energie-partagee.org](http://energie-partagee.org)  
Energies Citoyennes peut également fournir la fiche d'inscription.

**2. Energies Citoyennes** peut vous mettre en contact avec les gestionnaires des projets régionaux, dans lesquels vous pouvez investir en fonction de leur état d'avancement. Un simple mail à l'adresse en bas de page, et vous recevrez une information sur les projets ayant ouvert une souscription. La Région abondera, à raison de 1 € pour 1 € citoyen collecté, le budget de tous ces projets. L'investissement citoyen est favorisé par le caractère local des projets, qui donne plutôt confiance.

**3. Energies Citoyennes** est également là pour vous aider à démarrer un projet de production. Vous avez un terrain qui serait peut-être propice ? Vous êtes un groupe de personnes ayant envie d'agir sur ce plan ? L'association Energies Citoyennes se chargera de vous conseiller sur les plans technique et financier, et vous aidera à monter le projet et à récolter les fonds nécessaires.

Dans tous les cas votre participation sera traitée comme un apport en capital, donnant droit à des dividendes lorsque le projet sera opérationnel (parfois après une courte période nécessaire pour entrer dans une phase de rentabilité). Car les énergies renouvelables constituent un placement qui rapporte souvent plus que les investissements bancaires !

Et n'oubliez pas. Si vous ne pouvez pas produire de l'énergie renouvelable, vous pouvez au moins en consommer. Changer votre contrat EDF en contrat Enercoop, c'est facile comme bonjour (juste un formulaire à remplir ou quelques clics sur l'ordinateur). Et vous serez client du seul fournisseur français garantissant un approvisionnement 100% non-nucléaire...

Ils soutiennent les projets citoyens de production d'énergie renouvelable :



Energies Citoyennes,  
Association loi 1901  
le Mas Bas, 34650 BRENAS  
[energies-citoyennes34@orange.fr](mailto:energies-citoyennes34@orange.fr)



**DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES  
POUR ET PAR  
LES CITOYENS**

**PARTICIPEZ À UN PROJET DE  
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES  
À L'ÉCHELLE DES BESOINS  
DE VOTRE TERRITOIRE**



# PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES c'est répondre au défi climatique et environnemental, et au défi social et démocratique

## Les principes que nous défendons :

### 1. Il faut remplacer, comme sources de production des énergies dont nous avons besoin, le nucléaire et les produits fossiles

- Le combustible nucléaire, ainsi que ses déchets, sont extrêmement dangereux et certains le resteront pendant des milliers d'années. Les combustibles fossiles se raréfient et sont très polluants, notamment en termes de quantité de gaz à effet de serre émise, contribuant au réchauffement climatique.
- Certaines sources d'énergie renouvelable, comprenant le vent, le soleil, la biomasse, la géothermie et l'hydraulique (fluvial ou maritime), sont disponibles presque partout et peuvent être exploitées quasiment sans dommage pour la planète ou pour notre santé.
- Le scénario négaWatt, ainsi qu'un rapport récent de l'ADEME, démontrent qu'il est possible de répondre à 100% de nos besoins en énergie à l'horizon 2050. Ceci à condition, bien entendu, de mettre en place une politique volontariste de réduction des consommations et de favoriser les investissements dans le secteur des renouvelables.

### 2. Il faut calquer la taille des projets de production énergétique sur les besoins du territoire

- La production d'énergie a obéi, ces cent dernières années, à une logique centralisatrice et capitaliste. Le passage aux énergies renouvelables est l'occasion d'en sortir.
- Les énergies renouvelables, accessibles presque partout, permettent une exploitation à toutes les échelles, de la domestique à l'industrielle. Ce principe peut permettre la création d'unités de production partout où les ressources sont exploitables de façon rentable – pour un groupe de maisons ou d'ateliers, un village, un bourg, un territoire de Communauté de Communes.
- Des coopérations ville-campagne – comme il en existe beaucoup en Allemagne – peuvent être créées pour allier territoires à ressources (souvent ruraux) et territoires de plus grande consommation, comme les villes.

### 3. Les citoyens doivent être impliqués dans les projets de production énergétique

- Le droit à l'énergie devient, dans nos sociétés occidentales au moins, un droit universel comme pour l'eau et la nourriture. Chacun doit avoir la possibilité de s'impliquer dans la production pour satisfaire ses besoins.
- Des unités de production plus petites car mieux disséminées sur le territoire occasionneront moins de résistances (que les éoliennes actuelles, par exemple). Mais l'implication des citoyens, voire leur investissement, peut également les amener à bien réfléchir sur leur propre consommation énergétique et sur les moyens de la réduire (autre exigence du scénario négaWatt mentionné plus haut).



## D'autres territoires l'ont fait !

La participation citoyenne aux projets de production d'énergie est très développée au Danemark et en Allemagne la loi impose qu'une part (assez faible, certes) du capital de tous les projets soit réservée aux citoyens locaux.



Si la France connaît des retards en la matière, des initiatives citoyennes de production fleurissent, et certains projets sont déjà opérationnels. Petit florilège d'exemples :

- A Bégannes (56), deux éoliennes ont été entièrement montées et financées par un groupe de citoyens, et l'énergie produite couvre largement les besoins locaux.
- Dans le Vercors (38, 26) ce sont les collectivités locales, avec le Parc Naturel Régional, qui ont pris l'initiative de créer les « Centrales Villageoises Photovoltaïques ».
- A Yssingaux (43), 15 citoyens ont mis au point des mini-chaufferies avec silo de stockage du bois déchiqueté, destinés à équiper progressivement les lieux publics.
- A Raon-L'Etape (88), des citoyens se sont regroupés autour d'un projet de production hydraulique, en achetant un barrage abandonné (et les droits d'eau) pour le réhabiliter.



Et en Languedoc Roussillon, 10 projets citoyens ont été primés dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Conseil Régional et l'ADEME. Ces projets sont : Conflent énergie à Prades (66), Les Survoltés à Aubais (30), Soleil de Plomb à Saint Sébastien d'Aigrefeuille - 30, Parc coopératif des énergies à Narbonne (11), CatEnR à Perpignan (66), AMPER à Maraussan (34), 123 Soleil à Luc sur Aude (11), Cévennes Durables à Saint Michel de Dèze (48), Saint-Denis (11), Moulins d'Oc à Roquebrun (34) et communauté de communes Coeur de Lozère (48).